

7 avril 2009

Cher Client Passport Advantage / Passport Advantage Express :

L'objet du présent courrier est de vous informer des récentes améliorations apportées aux conditions de licences IBM acquises selon la Capacité de la Partition. Les principales améliorations portent sur les points suivants :

- 1) Extension de la liste des Produits Eligibles
- 2) Inclusion de nouvelles Technologies de Virtualisation Eligibles
- 3) Simplification du Suivi et du Rapport d'Audit

Si vous avez accepté les dispositions de l'Avenant relatif à la Tarification à l'Utilisation de la Capacité de la Partition avant la mise à disposition de l'Avenant relatif aux Conditions de Licence selon la Capacité de la Partition (Z125-7174-02), daté de juillet 2008, alors le présent courrier vous est adressé, conformément à nos obligations contractuelles, en tant que notification de ces modifications, décrites ci-après. **Ces modifications prendront effet pour vous à compter du 1er août 2009.**

Si vous avez souscrit un nouveau Contrat International Passport Advantage en vous enregistrant comme Site Principal après le 8 septembre 2008 selon les dispositions de l'Avenant relatif aux Conditions de Licence selon la Capacité de la Partition (Z125-7174-02), ou si vous vous êtes enregistré comme Site Supplémentaire rattaché au Contrat International Passport Advantage de votre Site Principal après cette date, ces nouvelles conditions s'appliquent déjà pour vous et cette lettre vous est adressée à titre d'information uniquement.

En outre, cette lettre contient un lien vers le site Internet IBM, où vous pouvez accéder à des informations sur les conditions des licences basées sur les Unités de Valeur par Coeur Processeur (PVU ou Processor Value Unit), notamment pour les nouvelles Technologies de Processeur. Si vous n'utilisez pas encore le modèle de Licence selon la Capacité de la Partition ou si vous souhaitez en savoir plus sur les avantages de ce modèle de Licence ou sur le modèle de Licence PVU, vous pouvez obtenir des informations sur les sites Internet indiqués à la page suivante.

Nous vous remercions d'avoir choisi IBM et en espérant que notre relation sera longue et fructueuse, nous vous prions, cher Client, d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Cordialement,

L'équipe IBM Passport Advantage

Pièce jointe :

- Avenant relatif aux Conditions de licence selon la Capacité de la Partition (Z125-7174-02)

Détails de cette Notification et liens vers des sites Internet pour davantage d'informations

Le fait que les Licences selon la Capacité de la Partition ne soient plus identifiées par une référence particulière constitue un premier aspect des changements annoncés par IBM. D'autres modifications apportées par IBM à l'Avenant relatif aux Conditions de licence selon la Capacité de la Partition ("Avenant") associé à votre Contrat International Passport Advantage Agreement IBM ("IPAA") ou votre Contrat International Passport Advantage Express Agreement IBM ("IPAEA") sont détaillées ci-après.

Extension de la liste des Produits Eligibles et retrait des référence spécifiques pour les Licences selon la Capacité de la Partition

IBM a récemment étendu la liste des Produits Eligibles pouvant être obtenus sous la forme de Licence selon la Capacité de la Partition ("Produits Eligibles sous licence selon la Capacité de la Partition") et annoncé le retrait des différentes références disponibles pour ce type de licence. Tous les Produits Eligibles disponibles en Unités de Valeur par Coeur Processeur (PVU) sont désormais Produits Eligibles sous licence selon la Capacité de la Partition, sauf s'ils sont expressément désignés comme non éligibles sur le site Internet relatif aux Licences selon la Capacité de la Partition, dont le lien est indiqué ci-après. Vos droits de licence PVU existants selon la Capacité de la Partition ne seront pas convertis en droits de licence PVU, mais peuvent être utilisés "comme s'ils étaient convertis", une licence PVU selon la Capacité de la Partition équivalant à une licence PVU. Vos droits Abonnement et Support Logiciel existants ("S&S") concernant des produits PVU selon la Capacité de la Partition seront transformés en droits S&S PVU, un pour un, lors du prochain renouvellement de votre Abonnement et Support Logiciel, à compter du 1er juillet 2009.

Modifications apportées à l'Avenant

Veillez lire attentivement l'Avenant ci-joint, afin de prendre connaissance des modifications et améliorations apportées. Selon les dispositions de votre contrat IPAA, ces modifications prendront automatiquement effet à compter du 1er août 2009. Un récapitulatif des principales modifications est disponible ci-dessous :

- Il n'est plus nécessaire de transmettre un rapport à IBM chaque trimestre. Désormais, les clients doivent créer et conserver les rapports générés à l'aide de l'outil IBM License Metric Tool ("ILMT").
- Amélioration de l'outil ILMT, notamment en termes d'installation et d'utilisation.
- Extension de la liste des Technologies de Virtualisation Eligibles.
- Clarification de nos droits et obligations respectifs en matière de vérification de la conformité.

Informations complémentaires

D'après les Conditions de licence selon la Capacité de la Partition, les clients peuvent obtenir des licences pour les produits associés à une licence PVU, afin de les utiliser sur une partie des Coeurs Processeur d'un système. Pour plus d'informations, notamment sur les conditions de licence, les règles de comptabilisation, la liste des Technologies de Virtualisation Eligibles et des liens concernant l'obtention et l'utilisation de l'outil ILMT, rendez-vous sur le site Internet suivant :

<http://www.ibm.com/software/lotus/passportadvantage/subcaplicensing.html>

IBM continue de proposer des licences par Coeur Processeur. Au fur et à mesure de l'apparition de nouvelles Technologies de Processeur, IBM publie les règles de licence en PVU correspondantes par Coeur Processeur. Pour connaître ces règles de licence en PVU et savoir comment distinguer les différentes Technologies de Processeur, rendez-vous sur le site Internet suivant :

http://www-01.ibm.com/software/lotus/passportadvantage/pvu_licensing_for_customers.html

Remarque destinée à la Société Chef de File du Client : Nous envoyons un exemplaire de cette lettre par courrier électronique à tous vos Sites Supplémentaires actifs. Si vous êtes administrateur du Contrat au sein de l'Entreprise, et conformément aux dispositions de votre Contrat, veuillez également diffuser ces modifications en coordination avec eux.

Remarque destinée aux Sites Supplémentaires : L'exemplaire du Contrat ci-joint vous est uniquement fourni pour information, étant donné que vous vous procurez les Produits Eligibles dans le cadre du Contrat et de l'Avenant accepté par votre Site Principal.